



Bulletin Municipal de Lalheue

La Lhuyte

SEPTEMBRE 2022 N° 430



1^{er} septembre 2022

Rentrée scolaire à l'école du Quart Goin pour les CP et leur institutrice, Muriel DUPUIS.

SOMMAIRE :

**Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat-civil
La Parole aux habitants
La Parole aux associations**

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30
Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lalheue.com

Notre appli mobile : Télécharger « click finger » et Abonnez-vous à « MAIRIE LAHEUE »



Séances du 5 septembre 2022

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site : mairie-lalheue.com

1. BAIL LOGEMENT 1 B ROUTE DE LA CHAPELLE

A l'unanimité, le Conseil approuve et autorise le Maire à signer le bail.

2. BUDGET – DECISION MODIFICATIVE POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE CAUTION

Le remboursement d'une caution à un locataire est constaté par un mandat d'investissement au compte 165. L'état des lieux de sortie permettant la restitution de cette caution pour le logement 1 b route de la chapelle, il convient d'inscrire les crédits nécessaires, non ouverts au budget prévisionnel 2022, afin de pouvoir procéder au virement. A l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative de budget et le remboursement de la caution pour un montant de 387.97 €.

3. AVENANT A LA CONVENTION PREFERATORALE DE TELETRANSMISSION DES ACTES (DELIBERATIONS) POUR CAUSE DE CHANGEMENT D'OPERATEUR

Les actes administratifs de la commune sont transmis au contrôle de légalité (sous-Préfecture de Chalon) par le biais d'une plateforme de télétransmission homologuée par l'Etat. Le Maire rappelle que la commune est raccordée à la chaîne de télétransmission et qu'elle recourt depuis 2014 au service payant d'un opérateur de télétransmission agréé. Suite à l'adhésion à l'ARNIA par délibération du 27/06/2022, le Maire propose de changer d'opérateur et de recourir au dispositif gratuit de télétransmission homologué de l'agence régionale du numérique. A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention préfectorale.

4. AFFOUAGE – DESTINATION DES COUPES 2023

A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription pour 2023 de la parcelle 26 pour les affouages, vote en complément la parcelle 16 qui sera vendue uniquement en bloc et sur pied (bois d'industrie), reporte les coupes des parcelles 6_v, 8_a, 22 et 23 en raison de la coupe des frênes chararosés et de l'immaturation du bois.

5. CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES

Lorsque le recouvrement de créance est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par le comptable public. A l'unanimité, le Conseil décide de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 282.05 € (créances au titre de l'exercice 2020).

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Peupleraie** : Le Conseil charge le Maire de se rapprocher de l'ONF pour recueillir des conseils avisés pour l'exploitation et l'entretien des peupliers, côté cimetière.
- **Ecole du quart Rameau** : Le déménagement de la classe du quart rameau au quart Goin s'est effectué courant août avec l'aide des élus. Du matériel scolaire et deux meubles restants doivent encore être transférés dans le local de la cour de la mairie et la classe de Mme DUPUIS par l'agent technique. Il sera aidé par M. ROBERT, M. TOUZOT et le Maire.
- **Repas des aînés 2022** : En raison des incertitudes sanitaires, le Conseil décide de reporter le repas et de renouveler l'opération des colis de fin d'année.
- **Remplacement du véhicule communal** : Le Conseil valide l'acquisition d'un véhicule de société pour un montant de 1 000 €.
- **Devis divers** : Le Conseil valide :
 - Le remplacement de la fenêtre du petit local de la bascule pour un montant de 471 € en vue de l'aménagement d'une boîte à livres (Devis SP Fermetures)
 - Le remplacement des toilettes de la salle de fêtes pour un montant de 670 € (Devis Stéphane MARTIN, Etrigny)
 - Le remplacement de la porte de la cuisine de la salle des fêtes sans volet roulant pour un montant de 1 306 euros (Devis SP Fermetures).

Prochaine séance le : Lundi 17 octobre 2022

LA VIE DE TOUS LES JOURS...

CHIENS EN DIVAGATION



Des signalements répétés de chiens en divagation ont été rapportés en mairie.

Afin de ne pas causer de troubles à la circulation publique, nous remercions les propriétaires d'être vigilants avec leurs animaux domestiques et de bien vouloir faire le nécessaire pour stopper ces désagréments (contrôle des clôtures, chiens tenus en laisse, colliers électriques etc.).



Samedi 1^{er} octobre 2022

10^{ème} édition

RUN IN SENNECEY

1 km et 2 km ENFANTS
5 km et 10 km ADULTES

Renseignements
Office de Tourisme Entre Saône et Grosne
Tél. 03 85 44 82 54
contact@ot-senneceylegrand.com

Logos: Communauté de Communes Sennecey-le-Grand, MAÏCONNAIS TOURNEUGEOIS, Mairie de Sennecey-le-Grand, Office de Tourisme Entre Saône et Grosne, Tournus Bourgogne.

ETAT CIVIL

Décès : TRACOL (GIVRY) Raymonde 06/03/1932 - 26/07/2022
RENAUD (TRACOL) Yvette 20/08/1930 - 10/09/2022



Chemin des Moines au clair de lune...
Balade insolite

3 Parcours
13, 20 & 32km

Les inscriptions sont ouvertes !

Samedi 24
Septembre 2022
Château de Brancion

Renseignements :
Office de Tourisme Mâconnais-Tourneugeois A Tournus Tél 03 85 27 00 20
Office de Tourisme Entre Saône et Grosne A Sennecey le Grand Tél 03 85 44 82 54

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur

Logos: Communauté de Communes Entre Saône et Grosne, MAÏCONNAIS TOURNEUGEOIS, Mairie de Sennecey-le-Grand, Office de Tourisme Entre Saône et Grosne, Tournus Bourgogne.



INTERDIT

Il est formellement interdit de prélever du sable dans le lit de la Grosne sous peine d'amende. Ces faits doivent être rapportés en mairie.



TROUVAILLES

Une paire de lunettes de soleil a été trouvée sur la route du cimetière.

DIMANCHE 9 OCTOBRE à 17h00
Rendez-vous dans la cour de la mairie

Suivez-moi jeune homme...

Ce spectacle tout public chant et musique vous est offert par la mairie

En cas de mauvais temps, le spectacle se tiendra dans la salle des fêtes.

Entrée gratuite

SPECTACLE MUSICAL

avec
Jean Jacques Parquier (jeu)
Aude Husson Patru (chant)
& Claire Simonet (clavier)



Ce tour de chant théâtralisé s'articule autour d'extraits satyriques, malicieux, tendres et quelques fois impertinents, tirés d'un ouvrage pseudo biographique "Les Coulisses du Café Concert: Yvette Guimbarde par Cahin Caha" publié en 1893.

Le "Suivez-Moi Jeune Homme" était le nom attribué à un long ruban, très en vogue au tournant du 20^{ème} siècle, qui ornait la taille ou le chapeau des jeunes filles...

Observé au prisme de chansons écrites et composées entre 1870 et 1950, l'univers de la mode et des petites mains qui la font, révèle avec vivacité et précision tout un pan d'histoire de la condition féminine.

Production: Compagnie XIX

LA PAROLE AUX HABITANTS...

GROUPEMENT FIOUL DOMESTIQUE



Une liste d'inscription est ouverte pour 2023.

Deux livraisons se feront dans l'année en mars et septembre.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre le groupement, merci d'envoyer un mail à :

Collecte-Fioul-Lalheue@hotmail.com
en précisant votre nom, adresse et téléphone ou de contacter

Mme Josiane BLIN
03 58 09 69 02

(Dernier prix septembre 2022 : 1.467 €)

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS...

VIDE GRENIER L'ALHEUE

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

6h - 18h

jardin de la cure

RESTAURATION/BUVETTE



Accueil des exposants à partir de 6h
Prix du mètre linéaire : 2€
Réservation conseillée :

leuratscollectif@gmail.com

